

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	89,52	900%	805,68	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	15,00	300%	45,00	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	155,75	600%	934,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	-677,47	900%	-6 097,23	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
B4 maisons unifamiliales, de rapport	-13,88	300%	-41,64		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
Total:				-4 353,69	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,29	
Montant total du rôle				-4 353,40	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imn. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2022

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	89,52	900%	805,68	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	11,02	300%	33,06	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	96,28	300%	288,84	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	155,75	600%	934,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	-677,47	900%	-6 097,23
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	-9,03	300%	-27,09
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-89,98	300%	-269,94
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-15,00	600%	-90,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				-4 422,18	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977					
				-0,28	
Montant total du rôle				-4 421,90	

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris

au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2023

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	157,34	900%	1 416,06
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	16,02	300%	48,06
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	292,57	300%	877,71
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	155,75	600%	934,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-677,47	900%	-6 097,23
	B2 constructions à usage mixte	-49,82	600%	-298,92
	B3 constructions à autre usage	-11,28	300%	-33,84
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-271,76	300%	-815,28
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-38,25	600%	-229,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				-4 198,44
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				-0,24
Montant total du rôle				-4 198,20

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No